


# Plan d'aménagement général - Localité de Bigonville, lieux-dits "Flatzbur" et "Kimm" à Bigonville



**FOND DE PLAN**  
 Copie en blanc et noir de l'BDL 2016, de la BDLSIC de 3.0.2007, de la BDLSIC-OPHD 2013 et 2018

— Limite communale  
 — Limite paroissiale  
 — Bâtiment existant : PCN (à 2016) / (BDLSIC) (à 3.0.2007)  
 — Bâtiment existant à titre résidentiel / Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (jusqu'à fin 2013-2016)  
 — Rivière  
 — Ruisseau / Ruisseau souterrain ou temporaire  
 — Surface hydro-terrestre permanente / Zone humide  
 — Courbe de niveau: équidistance 5m / 25m

**PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL**

— Délémitation du degré d'utilisation du sol  
 — Délémitation de la zone verte

**ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES**

**Zones d'habitation**  
 HAB-1 zone d'habitation 1  
 HAB-2 zone mixte villageoise  
 HAB-3 zone mixte rurale

**Zones de bâtiments et d'équipements publics**  
 BEP-1 zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques d'entretien en sous-sol  
 BEP-2 zone de bâtiments et d'équipements publics - stationnement

**Zones d'activités**  
 EDO-1 zone d'activités économiques communale type 1  
 EDO-2 zone d'activités économiques régionales

**Zones de sports et de loisirs**  
 REC-1 zone de sports et de loisirs - activités de plein air  
 REC-2 zone de sports et de loisirs - activités de plein air - Volleyball  
 REC-3 zone de sports et de loisirs - activités de plein air, camping  
 REC-4 zone de sports et de loisirs - activités Pêche/CA

**Zones spéciales**  
 SPEC-1 zone spéciale "garage et stationnement"  
 SPEC-2 zone spéciale "au Flatzbur" - Mixage  
 SPEC-3 zone spéciale "au Flatzbur" - Bâtiment-Mixage  
 SPEC-4 zone spéciale "au Flatzbur"  
 SPEC-5 zone spéciale "au Flatzbur"  
 SPEC-6 zone spéciale "transport de personnes"

**Zones de jardins familiaux**  
 JAR zone de jardins familiaux

**Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**

Dénomination de la ou des zones		CUS		DL	
COS	max.	CUS	max.	DL	max.
CSS	max.	DL	max.		

**ZONE VERTE**  
 FOR Zones agricoles  
 FOR Zones forestières  
 FOR Zones de verdure

**Remarque importante:**  
 \* Les zones forestières sont indiquées sur base de l'OSR 2007 actualisée sur base de l'orthophoto 2013 (COS), dans et sur la portion front des agglomérations et des zones d'activités. La délimitation des zones forestières à l'extérieur des zones d'agglomérations est indiquée et doit être lue attentivement. Toute erreur restera de la responsabilité de l'utilisateur.

**ZONES SUPERPOSÉES**

**Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**  
 Zones d'aménagement différé  
 Zones délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés (délimitation à titre indicatif)  
 Zones des "servitudes urbanisation"

**servitude "urbanisation - milieu naturel"**  
 servitude "urbanisation - paysage"  
 servitude "urbanisation - patrimoine"

**Coulées et espaces réservés (à titre indicatif)**  
 coulée pour projets routiers ou ferroviaires  
 coulée pour projets de mobilité douce  
 coulée pour projets de réfection et élargissement des sous-passades

**Secteurs et éléments protégés d'intérêt commun**  
 secteur protégé de type "aménagement constructif"  
 construction à conserver (à titre indicatif)  
 petit patrimoine à conserver (à titre indicatif)  
 gabarit d'une construction existante à préserver (à titre indicatif)

**Remarque importante:**  
 \* La commune peut demander un local de l'exploitation du bâtiment afin de délimiter exactement la partie de construction à conserver à préserver.

**Zones de risques naturels prévisibles**  
 zone de risques d'inondation métrique

**Zones d'extraction**

**ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES**

**à l'aménagement du territoire \***  
**à la protection de la nature et des ressources naturelles**  
 zones protégées Natura 2000  
**à la protection des sites et monuments nationaux**  
 sites protégés de type "patrimoine culturel"  
**à la gestion de l'eau - zone II \***  
 zones protégées de type "aménagement constructif"  
**à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS)**

**Informations complémentaires concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)**  
 Biotopes, habitats ou habitats d'espèces définis en fonction des art. 17 et 20 de la loi modifiée du 19 janvier 2004  
 Art. 17 habitat - habitats espèces protégées  
 Art. 17 biotope - éléments superficiels protégés  
 Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés  
 Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés

**Lignes électriques**  
 à moyenne tension (20 kV) - source: ORIS 2007

**Ref. n°: 79C/012/2017**

Séance du Conseil Communal	29.06.2017
Avise de la Commission d'Aménagement	26.10.2017
Avise du Ministère de Développement durable et des Infrastructures	30.10.2017
Vote du Conseil Communal	31.01.2019
Approbation du Ministère de l'Intérieur	19.07.2019
Approbation du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable	02.04.2019
	18.10.2019

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE, DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
 BDL 2016 - 3.0.2007 - ORIGINE CADASTRE, DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
 OSR 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT - DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**Concept Conseil Communication**  
 et environnement  
 COO & C  
 3, rue de l'Église  
 L-1514 Luxembourg  
 Tel: (+352) 26 48 41 29  
 Fax: (+352) 26 48 41 27  
 Email: info@ccc.lu

Maire d'origine: Administration communale de Rambrouch

Plan d'Aménagement Général

Objet: PAG - Localité de Bigonville, lieux-dits "Flatzbur" et "Kimm" à Bigonville

Modifications	de	Date	Indice
Plan après avis et réclamations	C. Rabe	23.01.2019	A
Modification suite aux réclamations Ministère de l'Intérieur	C. Rabe	24.10.2019	B

Échelle: 1 / 2.500  
 Plan n°: 0618 pag\_BigRfK  
 Date: 22.06.2017  
 Élaboré: C. Rabe  
 Coordonné: C. Rabe  
 Validé: U. Triffler